

la construction de navires et l'avionnerie, qui sont très importants dans l'effort actuel du Canada. La construction navale seule au cours de la première guerre mondiale s'est élevée à \$35,000,000 en 1917, \$75,000,000 en 1918 et \$86,000,000 en 1919. Au cours de ces trois années, les employés dans l'industrie de la construction navale furent respectivement de 12,000, 22,000 et 25,000.

L'effort du Canada dans la guerre actuelle a hissé la production manufacturière à un niveau beaucoup plus élevé que jamais auparavant. L'article spécial qui suit relève les progrès accomplis et résume le régime de contrôle qui a été imposé.

INFLUENCE DE LA GUERRE ACTUELLE SUR LES MANUFACTURES

Pour répondre aux besoins des forces combattantes des Nations Alliées, l'industrie canadienne a pris un essor beaucoup plus marqué que lors de la première guerre mondiale. Les potentialités industrielles du pays sont actuellement (mars 1944) trois fois plus grandes qu'au début des hostilités en septembre 1939. Une infinité de nouvelles industries sont entrées en production et un grand nombre d'autres, engagées dans la production d'articles de consommation civile, ont été transformées en manufactures de matériel essentiel de guerre.

Il y a toutefois cette différence entre l'expansion industrielle de la première et de la deuxième guerres mondiales: bien que de 1914 à 1918 il n'ait jamais été question au Canada de contrôle de l'industrie par l'Etat, l'expérience acquise durant la période inflatoire qui suivit cette guerre, et qui persista jusqu'en 1929 et durant la dépression de 1930 et des années suivantes, a servi de fondement à un régime de contrôle englobant tous les organismes de production et la consommation d'une grande variété d'articles.

L'étude présente est divisée en deux parties: (1) une description des mesures de contrôle d'Etat sur l'industrie manufacturière et (2) un exposé sommaire de la production des principales munitions de guerre.

Mesures de contrôle d'Etat sur l'industrie manufacturière

Le contrôle de l'industrie manufacturière en temps de guerre est exercé en majeure partie par deux autorités—la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, qui relève du Ministre des Munitions et Approvisionnements, et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, qui relève du Ministre des Finances. Le premier organisme régit la production et la distribution de certaines matières premières de base qui, en raison de leur importance dans le programme de guerre, tombent sous la juridiction du Ministère des Munitions et Approvisionnements. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre garde la haute main sur la production et la distribution de la plupart des denrées (principalement civiles) qui échappent à la Commission de contrôle des industries en temps de guerre. Ces deux commissions fonctionnent respectivement par l'entremise de "régisseurs" et d'"administrateurs."

Contrôles exercés par le Ministère des Munitions et Approvisionnements.*—Les paragraphes suivants résument quelques-unes des mesures importantes de contrôle en ce qu'elles s'appliquent à certaines des denrées industrielles les plus importantes au 1er avril 1944.

Acier.—Grâce à une organisation vigilante, la production canadienne d'acier a doublé depuis le début de la guerre, et le Canada occupe maintenant la quatrième place parmi les plus grands pays producteurs d'acier des Nations Unies. Bien

*Préparé au bureau du Directeur de la publicité, Ministère des Munitions et Approvisionnements.